

The background is a detailed aerial photograph of Paris, France, showing the city's layout, the Seine river, and various urban areas. A semi-transparent blue overlay covers the entire image. The title is centered at the top in a bold, black, sans-serif font. A circular callout in the bottom right corner contains text about the document's approval. The logo and contact information are located at the bottom center.

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2017/2018

Atelier parisien d'urbanisme

Voté par
l'assemblée
générale
du 15 décembre
2016

apur

ATELIER PARISIEN
D'URBANISME

17 bd Morland – 75004 Paris
www.apur.org

Ce programme de travail est co-élaboré et suivi par l'ensemble des partenaires dans le cadre du comité de programme qui réunit les 23 partenaires adhérents :

- la Ville de Paris,
- le Département de Paris,
- l'État (la DRIEA, l'Insee),
- la Métropole du Grand Paris,
- Paris Métropole,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France,
- la Régie Autonome des Transports Parisiens,
- la Société du Grand Paris,
- l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,
- La Caisse des dépôts,
- Eau de Paris,
- l'Épaurif,
- Grand Paris Aménagement,
- Paris Habitat,
- Ports de Paris,
- le SIAAP,
- le SIPPAREC,
- SNCF Immobilier,
- le STIF,
- le Sycotm,
- le territoire Est Ensemble (T8),
- le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12),
- le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

Le programme partenarial de l'Apur pour l'année 2017 s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis 2015 et conforte l'Apur comme producteur de données, accompagnant les politiques publiques parisiennes et métropolitaines, et développant des études prospectives sur des sujets émergents.

Trois objectifs sont proposés pour le programme de travail 2017/2018 :

- ❶ Prolonger les grands axes structurants 2016, une plus grande diffusion des cartes et données, un suivi des mutations territoriales et en particulier celles liées aux transports, une approche prospective sur l'évolution des grands services urbains, une meilleure connaissance des mutations de fond de la société (métabolisme humain et nouvelles formes d'économies).
- ❷ Une vision prospective appuyée sur des prévisions démographiques et de croissance : Paris, la Métropole 2030/2050.
- ❸ L'accompagnement du nouveau paysage institutionnel avec :
 - l'installation de la Métropole du Grand Paris créée au 1^{er} janvier 2016 ;
 - la mise en place des territoires.

Pour répondre à ces objectifs, l'Apur s'engage plus avant dans le mode projet et regroupe sous un pilotage commun l'ensemble des équipes études et ressources.

Les « études et ressources » sont réparties en 9 axes de travail animés chacun par un pilote, les expertises métiers sont consolidées permettant à la fois la transversalité des approches et la technicité que demandent nos travaux.

Ces axes ont en commun :

- un traitement multiscalair, commune, territoire, Paris, Métropole du Grand Paris, grande couronne sur certains sujets, mais aussi benchmark avec les grandes métropoles mondiales et en particulier Londres ;
- une attention croissante portée au stock, à ce qui est là, support d'une ville « résiliente » qui se recycle, d'une économie qui se réinvente et d'une population qui évolue intégrant un horizon prospectif, 2030 vers 2050 ;
- le déploiement continu de nouvelles méthodes, ateliers, « plateformes », liens avec les instituts de recherche et les laboratoires des écoles d'urbanisme et d'architecture. Concernant les liens spécifiques avec l'IAU, l'Apur en accord avec ses partenaires invite l'IAU aux réunions du comité de programme assurant ainsi une intelligence de programme entre les deux structures telle que souhaitée dans les rapports de la Chambre régionale des comptes.

En cohérence avec cette organisation des travaux, le comité de direction a laissé place à un conseil de direction organisé en 3 pôles : gestion, études et ressources, stratégie.

Études et ressources

Axe 1 | Les systèmes d'informations géographiques, numériques, informatiques

Une connaissance à partager, socle de la production de l'atelier ouvert à l'open data.

Les sujets sont traités sur de longues durées, l'historique de l'information permettant la richesse des analyses et l'enrichissement des données, un socle essentiel pour anticiper les mutations urbaines, sociétales, économiques et environnementales.

En 2017, seront réalisés :

- les travaux récurrents de mise à jour, d'enrichissement des données et cartes, et de développement d'outils web ;
- la création de nouvelles données ;
- l'accompagnement de la mise en place d'un SIG partagé avec toutes les collectivités, communes, territoires et métropole ;
- la nouvelle version de l'application cartographique Cassini.

La convention Apur/IAU/DRIEA signée en 2015 fixera le cadre commun de ces travaux pour une plus grande efficacité.

Axe 2 | Les tissus urbains

L'**analyse du stock bâti** pour le lancement de nouveaux projets de rénovation, de restructuration ou de valorisation foncière, pour l'accueil de nouveaux usages sera, comme en 2016, le fil conducteur des travaux.

La capacité des tissus urbains et des cadres réglementaires à répondre aux attentes en matière environnementale, de valorisation et de résilience, sera particulièrement étudiée (suivi des indicateurs du PLU de Paris, analyse des PLU au regard des potentiels réels autour des gares). Seront analysés, par exemple, les potentiels de mutations foncières, les zones d'activités, les friches, l'évolution des sites universitaires, les ensembles de logements sociaux, les possibilités d'occupations temporaires et les valorisations des sous-sols.

Les études pour l'adaptation de la ville au changement climatique seront poursuivies au travers des sujets déjà engagés en 2016 :

- le contrat de recherche ANR ;
- l'aide au déploiement de la trame verte et bleue avec un travail d'intégration des chemins de la nature en lien entre Paris et ses voisins, et une réflexion autour du rôle des faisceaux ferroviaires et des grands réseaux autoroutiers ;
- l'analyse du patrimoine HBM ;
- le lien entre forme urbaine et îlots de chaleur.

L'Apur participera aux études liées aux quartiers concernés par **le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU) en lien avec l'ANRU et Paris, Plaine Commune, Est Ensemble, et les bailleurs sociaux concernés.**

L'Apur pourra animer ou participer à plusieurs ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine permettant ainsi à l'ensemble des acteurs publics et privés de disposer d'outils communs pour préciser les attentes de chacun et redéfinir les actions.

Les ateliers mis en place en 2016 pourront être prolongés et d'autres pourront être installés comme le Champ de Mars ou le secteur Chapelle avec la transformation de Lariboisière, des espaces sous le métro aérien et les évolutions du pôle gare du Nord.

Axe 3 | Environnement, énergie et réseaux

L'Apur accompagnera :

- **les évolutions des plans climat air énergie** sur les différents périmètres, Paris, les communes et les territoires ;
- **la préparation du PCAEM et des schémas directeurs de réseaux.**

Dans ce cadre, un recollement comparatif des différents PCAEM sera réalisé.

Les travaux réalisés par l'Apur depuis 2013, le plan local d'énergie Paris et Métropole, l'amélioration des performances du bâti, la cartographie des ressources locales, fournissent une part importante des ressources à mobiliser pour mener cet accompagnement.

Un groupe de travail coordonné par l'Ademe et l'Apur permettra les approfondissements sur certaines ressources et la mise en place d'un seul référentiel de données (sujet majeur au moment où les données sur les consommations vont être rendues publiques).

Un travail particulier sera engagé sur le **déploiement de la fibre** en lien avec les dynamiques foncières ; le tracé du RGPE sera cartographié en priorité (voir aussi axe 9).

L'Apur accompagnera des **actions spécifiques**, études de cas (ex-mutualisation entre programmes construits d'usages différents, fiches actions, cahiers de références), pour enrichir les cadres des permis de construire.

L'Apur sera également présent pour apporter ses compétences dans l'animation du réseau C40 et du réseau des 100 villes résilientes.

Axe 4 | Mobilités, espace public et grands services urbains

Mobilité, espace public

L'Apur souligne la concordance des attentes des partenaires et propose de reprendre comme mode de travail les ateliers mis en place pour l'étude trame viaire.

Quatre ateliers seront réunis :

- Atelier réseau magistral :
 - 1/ proposition d'une carte de la nouvelle hiérarchie des voies.
 - 2/ réalisation d'un travail prospectif pour la réduction des coupures au regard de la nouvelle mobilité et des évolutions apportées par le RGPE ; le Boulevard périphérique et le secteur A1/A 86 lié aux JO seront particulièrement concernés.
- Atelier rabattement aux gares :
 - 1/ élaboration d'une cartographie des pistes cyclables en coproduction avec les territoires, la DRIEA, voire l'IAU.
 - 2/ expertise des projets engagés autour des gares pour évaluer la façon dont sont intégrés les besoins pour les bus, les circulations douces et l'offre en mobilité partagée. Trois secteurs de gares seront expertisés : secteur Pleyel, Noisy-Champs et le secteur de la Défense.
- Atelier gare routières, autocars et bus : premières approches sur le maillage des gares routières en zone dense et la gestion des nouveaux flux d'autocars.
- Atelier stationnement : un nouvel atelier sera mis en place avec le Stif, la RATP, la SGP, la DRIEA et la DVD Paris pour travailler sur la question du stationnement de surface, stationnement de tous les véhicules, et stationnement des 2RM et des vélos. **Une analyse de l'occupation de l'espace public par les nouveaux usages sera réalisée en particulier dans la zone hyperdense de Paris.**

Les documents produits lors des ateliers ont vocation à être mis en ligne et sont une coproduction des partenaires. Ils viendront enrichir les travaux du PDU.

D'autres travaux pourront être menés sur le transport sur la Seine et sur l'autopartage en boucle à l'échelle métropolitaine. L'Apur restera associé aux réflexions sur Velib' et Autolib'.

Études liées à la qualité de l'air

L'Apur pourra engager des travaux spécifiques au regard des enjeux parisiens et métropolitains, prenant appui sur la compétence développée dans le cadre des études ZAPA.

L'Apur accompagnera les études sur la réalisation des **parcours sportifs** en lien avec la candidature olympique. Et en appui à l'observatoire de la mobilité piloté par la DVD et à l'OMNIL, l'Apur contribuera à la mise au point d'indicateurs de l'espace public à partir du projet de rénovation des 7 places parisiennes.

L'atlas prospectif des grands services urbains

Ce dossier engagé en 2016 sera prolongé en 2017.

4 chapitres sont proposés en étape 1 :

- énergie qui intègre la question des besoins liés aux véhicules électriques ;
- déchets/recyclage ;
- logistique ;
- eau et assainissement.

À la rentrée 2017 (septembre), une deuxième série de sujets sera documentée : la fibre, les infrastructures de la mobilité (ouvrages d'art, etc.), de la santé et des cimetières et de l'enseignement supérieur.

L'Apur poursuivra l'étude engagée en 2016 sur **l'implantation de stations GNV**.

Axe 5 | Habitat et logement

À l'échelle **parisienne**, l'Apur est un des contributeurs de l'observatoire du logement pour lequel il fournit les données de bases actualisées et contribue à des sujets plus précis (production, demandes, outils de gestion du parc, cotation, accès au logement social). L'Apur **réalise aussi chaque année des travaux alimentant** l'observatoire de la prévention de la dégradation des immeubles d'habitat.

À l'échelle **métropolitaine**, l'Apur terminera début 2017 le recellement des PLH, la carte de l'offre d'hébergement et le tableau des premiers indicateurs à réunir en vue du programme métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, le PMHH. Cette connaissance récente, adossée aux données déjà réunies et aux compétences reconnues de l'atelier permet à l'Apur d'**accompagner la métropole et les territoires pour les travaux autour du PMHH**.

La dynamique du parc de logement : le cas du parc social. Une étude sera proposée aux bailleurs sociaux les plus importants, sur le périmètre métropolitain, pour réaliser un document prospectif sur la gestion du parc social.

Axe 6 | Social et sociétal

Les nouvelles données Insee indiquant une rupture de tendances, l'Apur et l'Insee proposent la réalisation de travaux éclairant cette rupture et engageant des analyses permettant **des éclairages prospectifs Paris/Métropole** dans 10 ans.

Les données des observatoires des quartiers de la politique de la ville, observatoire des familles, OPIL et OPH, portraits d'arrondissements parisiens, indicateurs des territoires et des communes seront actualisés.

Études prévues :

- **suivi du recensement et de la petite enfance ;**
- **les migrations résidentielles ;**
- **de quoi vivent les territoires ?** Analyse des richesses produites, perçues, redistribuées à l'échelle métropolitaine ;
- **la santé à Paris et dans la métropole :** l'étude reportée de 2016 concernera Paris ; une deuxième partie sera ensuite consacrée à l'analyse plus fine des territoires de santé à l'échelle métropolitaine ;
- **les rythmes de la vie étudiante,** les sites de Picpus et Condorcet seront particulièrement regardés du point de vue de l'offre de service et commerciale (au regard des éléments retenus dans la première partie de l'étude) ;
- **les nouveaux dispositifs et les nouvelles méthodes** en lien avec le métabolisme humain.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans les perspectives d'évolutions vers 2030 ; ils viendront enrichir les travaux sur le stock actif en particulier l'évolution des besoins et de la nature des équipements (nouveaux équipements, étude report de 2016).

Axe 7 | Économie, emploi, commerce, tourisme

L'observatoire de l'économie de l'innovation à Paris et dans la métropole, en lien avec Paris and Co

Les études 2016 ont permis de cartographier les lieux de l'innovation ; 2017 sera consacrée aux approfondissements sur **les parcours des entreprises de l'innovation, et à la définition des indicateurs à retenir pour l'observatoire de l'économie de l'innovation** ; un soutien particulier sera apporté à l'arc de l'innovation pour consolider l'ancrage territorial des actions engagées ;

Une étude sur le tissu économique des quartiers prioritaires sera réalisée en partenariat avec l'Insee.

Base de données commerces

L'année 2017 est l'année de la grande enquête trisannuelle et sera la première année de l'ouverture de la base à l'open data ; l'élargissement métropolitain sera également regardé en lien avec la CCI. Le suivi des ZTI sera intégré à ces travaux.

L'immobilier d'entreprise :

- les bases de données consolidées en 2016, qui permettent une connaissance très fine du parc de bureaux, pourront alimenter le débat sur l'avenir du parc tertiaire et des quartiers d'affaires ;
- l'Apur contribuera aux analyses des zones d'activités au regard de leur potentiel d'évolution, sujet très sensible pour les collectivités et analyses menées par plusieurs acteurs métropolitains.

Tourisme

Les travaux en cours seront prolongés :

- la carte hôtelière ;
- la promotion de la nuit sera alimentée par les cartes produites dans l'étude rythmes de l'espace public (axe 4). Un schéma directeur des gares routières sera réalisé en lien avec tous les acteurs (voir axe 4).

Par ailleurs, l'Apur se rapprochera des offices de tourisme pour consolider les bases de données patrimoine et paysage de la métropole au travers d'une nouvelle cartographie.

Le tourisme de masse sur la Seine sera proposé dans le cadre de la mission axe Seine. L'année 2017 pourrait offrir l'opportunité d'un benchmark sur ce sujet.

Axe 8 | Dynamiques territoriales métropolitaines, métropole post Kyoto

Accompagnement de la MGP

L'Apur accompagnera la MGP pour :

- la préparation des éléments pour le PMHH (voir axe 5), le SCOT et les PCAEM (voir axe 3) ;
- le projet métropolitain et l'intérêt métropolitain ;
- le suivi d'inventer la métropole ;
- la documentation nécessaire aux différents groupes de travail.

L'analyse comparative des documents d'urbanisme des territoires et communes de la métropole sera approfondie en lien avec l'élaboration des documents cadres (voir axe 2).

La connaissance des territoires sera consolidée en lien avec l'IAU et pourra être approfondie selon des dispositions à voir avec chacun des territoires.

Accompagnement de Paris Métropole : l'Apur mettra à la disposition du syndicat mixte ses compétences en lien avec l'ensemble de son programme de travail.

Métropole post Kyoto, actions 2020/2030, chemin pour 2050 : l'Apur rédigera une note prospective au regard de l'aménagement urbain à horizon 2030 pour une ville résiliente et post carbone ; ce document sera alimenté par l'ensemble des travaux réalisés ces dernières années et sera une contribution pour alimenter la prospective Paris et Métropole.

L'urbanisme agricole et l'alimentation en ville : l'Apur réalisera plusieurs documents qui seront intégrés à l'exposition et à l'ouvrage, l'urbanisme agricole prévu au Pavillon de l'Arsenal en mai 2017.

Axe 9 | Grands projets

L'Apur a vocation à soutenir les engagements des collectivités sur des grands projets structurants de la métropole. À ce stade, l'Apur est engagé dans trois grands projets, et viendra si utile en soutien du dossier Exposition universelle ou de nouveaux grands projets qui seraient lancés.

L'observatoire des quartiers de gares du Grand Paris

L'année 2017 est une année de transition pour cet observatoire ; un document de synthèse générale sera produit et deux études thématiques, une consacrée aux universités et lieux d'enseignement desservis par le RGPE et l'autre au déploiement de la fibre optique en lien avec le réseau RGPE (voire axe 3).

Un point particulier sera consacré à une première évaluation de la place réelle réservée à la multi mobilité aux abords des gares et aux aménagements prévus pour la qualité de l'espace public (voir études mobilité axe 4).

L'axe Seine et canaux, en lien avec les collectivités concernées et notamment Plaine Commune, Seine Amont, Est Ensemble, GPSO...

- l'axe Paris/Rouen/Le Havre ;
- le fleuve et la métropole parisienne (Seine Amont, Paris, Seine Aval) ;
- « Réinventer la Seine et les canaux » : accompagnement de l'appel à projets innovants ;
- Plan programme canal Saint-Denis et canal de l'Ourcq.

Les JO 2024

L'Apur pourra poursuivre les travaux engagés en 2016 pour le dossier de candidature de Paris aux Jeux de 2024 en lien avec le GIP, la valorisation du canal Saint-Denis, de la RN2, du canal de l'Ourcq, rues sportives...

Exposition universelle 2025

Accompagnement pour le montage du dossier.

Activités à l'international

L'Apur accompagne la DGRI, l'État voire l'AFD dans des actions de **coopération décentralisée et dans l'accueil de délégations étrangères à Paris**.

Les coopérations décentralisées en cours et actives sur leur volet urbain sont notamment Rio de Janeiro, Bethléem, Rangoun, Medellin, Mexico, Phnom Penh.

L'Apur propose d'engager une coopération avec Londres qui se traduirait en 2017 par une première étape de mise en commun d'indicateurs en lien avec des universités et étudiants des deux villes.

Activités de documentation et de communication

Communication

Nouveau site internet

L'accessibilité et la visibilité des études de l'Apur seront améliorées.
Les publications de l'Apur seront éditorialisées.

Évolution de la charte graphique

La charte graphique de l'Apur va évoluer.
Elle sera appliquée sur les productions (études, synthèses, notes, publications, etc.) et les outils de diffusion.

Diffusion des études

De nouvelles méthodes de diffusion des études seront proposées.

Les 50 ans de l'Apur

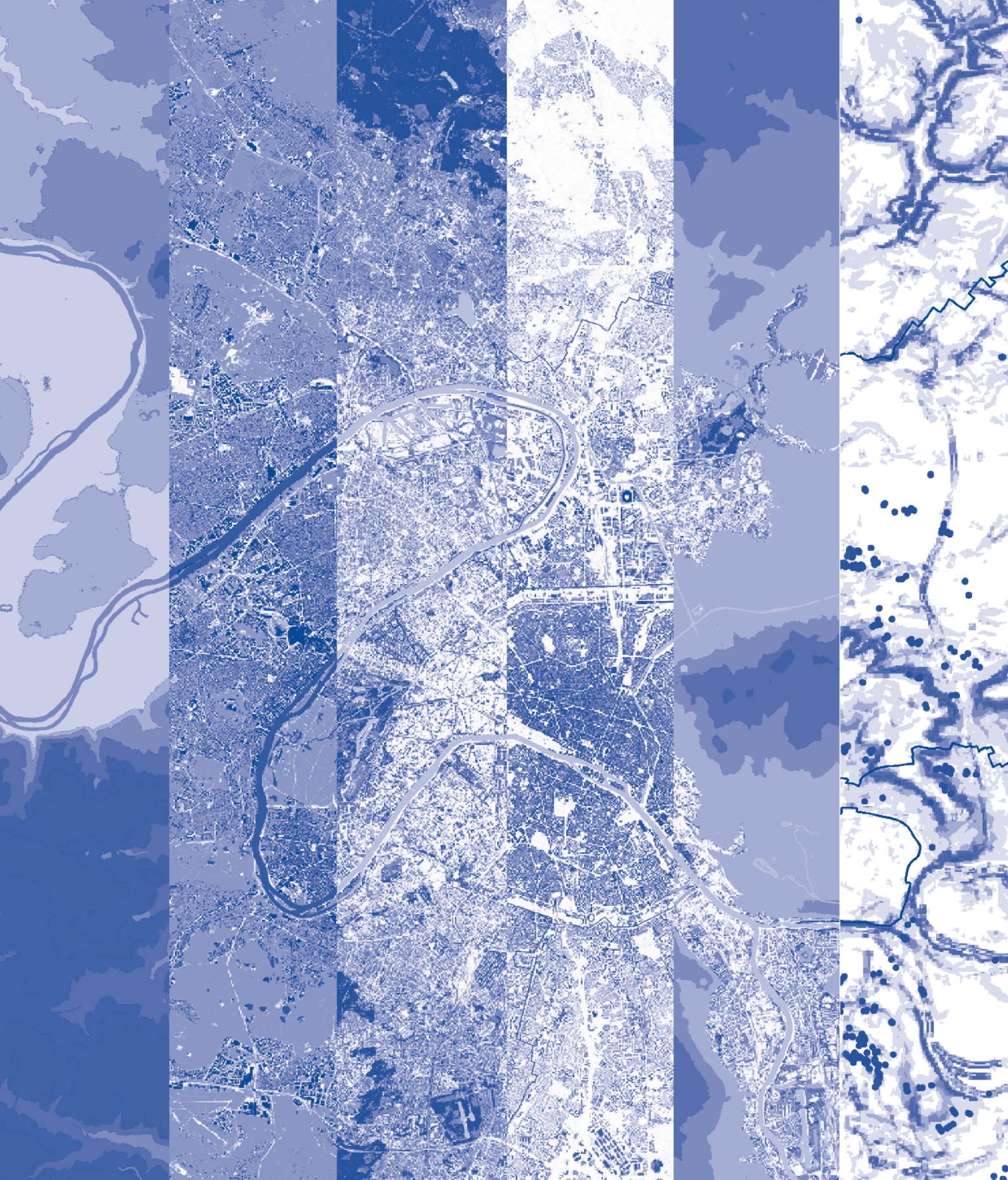
Des actions de communication internes et externes pour fêter les 50 ans de l'Apur seront proposées et mises en œuvre en lien avec le Pavillon de l'Arsenal ainsi que la mise en place d'un financement par mécénat.

Documentation et assistance aux études

L'activité documentaire et iconographique, centrée sur les thèmes d'étude et l'accompagnement des besoins des chargés d'études, poursuivra son évolution afin d'optimiser l'accès aux ressources numériques et faire évoluer ses pratiques.

Versement d'archives de l'Apur aux Archives de Paris

Dans le prolongement des actions engagées depuis 2014, et dans le cadre de son déménagement à l'été 2017, l'Apur effectuera un versement aux ADP en 2017. Les documents produits par l'Apur dans le cadre de ses missions ont un caractère public au sens du Code du patrimoine. À ce titre, elles sont imprescriptibles et demeurent soumises au contrôle technique et scientifique de la direction des Archives de Paris.



L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, Paris Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, La Caisse des dépôts, Eau de Paris, l'Épaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

